

Je profite donc de l'occasion pour clarifier cette question, et corriger les rumeurs qui circulent, à l'effet que Québec recevrait un traitement privilégié à cet égard, par rapport aux autres provinces.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire d'abord remercier le ministre des explications qu'il vient de donner, et je voudrais lui poser une question supplémentaire.

J'espère que le bill C-211 sera adopté et qu'il sera en vigueur le 1^{er} janvier. Puis-je me permettre de demander au ministre si la loi qui a été adoptée au cours de la présente session, prévoyant que les allocations familiales seraient portées à \$12, sera automatiquement abrogée, et remplacée par le bill C-211, sans tenir compte de celle que nous avons adoptée, et qui est entrée en vigueur le 12 octobre?

M. Lalonde: Monsieur le président, il me fait plaisir de confirmer que tel sera le cas, si les députés du parti conservateur progressiste peuvent s'entendre et décider enfin d'appuyer ce bill afin qu'il soit adopté le plus vite possible.

* * *

● (1510)

[Traduction]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA TAXE D'EMBARQUEMENT—DEMANDE DE RABATTEMENT EN FAVEUR DES USAGERS DES LIGNES D'APPORT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Étant donné, d'une part, que la taxe d'embarquement de \$2.80 qui a été annoncée entraîne une augmentation de 21.5 p. 100 sur les billets d'avion Victoria-Vancouver et que, d'autre part, 4 passagers sur 5 qui quittent Victoria s'envolent pour Vancouver, le ministre envisage-t-il de rendre cette nouvelle taxe moins discriminatoire pour ceux qui vivent dans des îles, ou dans des villes, situées sur les lignes d'apport?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES COMMUNICATIONS

TÉLÉCOMMUNICATIONS CN-CP—LA DEMANDE DE MAJORATION DES TARIFS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Avisera-t-il la Chambre de la demande faite par les Télécommunications CN-CP en vue d'une

Questions orales

augmentation de ses tarifs et l'informerait-il de la nature de cette demande?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, quand ces demandes d'augmentation de taux sont présentées à la Commission des transports du Canada, je crois qu'elles deviennent des documents publics. Et si un document public est déposé devant la Commission des transports, je serai très heureux d'en faire parvenir une copie au très honorable député, dans les deux langues officielles du pays.

[Traduction]

M. Diefenbaker: Il semble bien que le ministre ignore ce qui se passe, et c'est pourquoi je vais lui demander s'il y a une demande d'augmentation de 100 p. 100 qui a été faite pour la transmission de bulletins de nouvelles et si les stations radiophoniques de moindre importance ont déjà protesté contre cette augmentation qui va leur créer de graves ennuis financiers. De plus, le ministre entend-t-il qu'un avocat le représente, ainsi que le gouvernement du Canada, auprès de la Commission des transports, pour s'élever énergiquement contre une telle augmentation?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Il est également très évident, monsieur le président, que le très honorable député connaît très mal la situation. J'ai expliqué à la Chambre, il n'y a pas très longtemps—et il me semble pourtant que le très honorable député était là—que le ministre, à moins de circonstances extrêmement exceptionnelles, s'abstient de faire des représentations devant le comité des télécommunications de la CTC. La raison en est qu'éventuellement, à titre de ministre, il peut être appelé, (il l'a fait en juin dernier), à recommander au Conseil des ministres de modifier une décision du CTC. Il se placerait donc, en obéissant à la suggestion du très honorable député, dans la position d'être avocat et plus tard juge dans la même cause.

[Traduction]

M. Diefenbaker: La bonne humeur des vis-à-vis montre que la crainte d'essayer lundi une défaite s'est dissipée. Je demande au ministre s'il prétend que le gouvernement n'a jamais été représenté par un avocat auprès de la Commission des transports pour s'élever contre une demande d'augmentation? Prétend-il que cela ne se soit jamais produit?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, sous le gouvernement conservateur progressiste, tout arrivait; alors, cela aussi peut s'être produit.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est là une très intéressante discussion entre le très honorable monsieur et le ministre mais nous pourrions maintenant, je crois, passer à la question suivante.

M. Diefenbaker: Qu'on l'ait fait prouvé que c'était nécessaire. Parce que le ministre refuse de le faire, la